



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Afer Marchés Emergents

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

■ Sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	16
5. Comptes annuels	19
5.1 Bilan.....	20
5.2 Hors-bilan	22
5.3 Compte de résultat.....	23
5.4 Annexes.....	24
6. Inventaire.....	35

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	KPMG SA Représenté par Madame Séverine Ernest Tour Egho - 2, avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
Commercialisateurs	ABEILLE VIE ABEILLE EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- distribution et/ou capitalisation : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Fréquence de distribution : annuelle, le cas échéant, l'OPCVM pourra payer des acomptes sur dividende.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur de référence composite 33% MSCI Emerging Markets, 33% JPM EMBI et 34% STOXX® Europe 600, en investissant de manière discrétionnaire, directement ou indirectement sur des instruments exposés aux pays émergents, tout en conservant la possibilité de se relier intégralement sur des valeurs du marché monétaire.

Indicateur de référence : L'indice de référence du FCP est l'indice composite suivant (cours de clôture, dividendes/coupons réinvestis) :

- 33% MSCI Emerging Markets (libellé en euro), indice actions représentatif des marchés émergents dans le monde, calculé et publié quotidiennement par Morgan Stanley ;
- 33% JPM Emerging Market Bond Index (libellé en euro), indice obligataire représentatif des obligations d'Etat émises par les gouvernements des pays émergents souverains, calculé et publié quotidiennement par JPMorgan ;
- 34% STOXX® Europe 600, indice actions composé des 600 principales capitalisations européennes, calculé et publié quotidiennement par Stoxx Limited.

L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs ou de fonds.

L'allocation entre les différentes poches d'actifs est déterminée en premier lieu en fonction de l'indicateur de référence. Elle est par la suite ajustée en fonction des opportunités d'investissements et des niveaux de valorisation et de risque des différentes classes d'actifs.

A ce titre le portefeuille du FCP pourra être investi :

- entre 0% 50% de l'actif net, en direct sur les marchés actions. Les émetteurs sélectionnés relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, des marchés européens, et pourront être exposés à la croissance des pays émergents ;
- entre 0% à 50% de l'actif net en OPC exposés aux actions émises sur les marchés des pays émergents ;
- entre 0 et 50 % de l'actif net en OPC exposés aux titres de créance dont les émetteurs, issus du secteur public ou privé, ont leur siège social dans les pays émergents.

En cas de manque d'opportunités d'investissement ou de fortes tensions sur les marchés financiers, l'attention du souscripteur est attirée sur le fait que le FCP a la possibilité de se replier entre 0% et 100% de son actif net sur des valeurs du marché monétaire, notamment des OPC monétaires libellés en euro.

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et +8.

L'exposition du FCP aux marchés des pays émergents de toutes zones géographiques pourra être comprise entre 0% et 100% de l'actif net du fonds.

Le FCP pourra supporter un risque de change entre 0% et 100% de l'actif net.

Afin d'exposer ou de couvrir le portefeuille contre les risques actions, de change ou de taux, le FCP pourra avoir recours aux instruments dérivés ainsi qu'aux instruments intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence.

Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché ;
- des critères techniques tels que le positionnement sur la courbe des taux, différentiel entre des obligations à taux fixe ou variable et titres donnant accès au capital, la maturité des titres, les flux des négociations sur les titres...
- une analyse crédit des émetteurs (leur situation, leur spread, leur rating).

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs utilisés hors dérivés intégrés

=> *Actions et titres donnant accès au capital*

Le FCP sera investi entre 0% à 50% de son actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, des marchés européens.

Les titres seront exposés à la croissance des pays émergents. En cas de manque d'opportunités d'investissement ou de fortes tensions sur les marchés financiers, le FCP pourra être replié sur des titres des marchés européens.

Les titres détenus pourront être libellés en euro ou en autres devises.

Le fonds pourra investir jusqu'à 20% de son actif net en valeurs issues de petites capitalisations.

=> *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Dans le cadre du repli du FCP vers des valeurs monétaires, le portefeuille pourra comprendre des titres de créance et instruments du marché monétaire entre 0% et 100% de son actif.

Les titres seront intégralement libellés en euro.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La sensibilité de la poche taux sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables

- obligations puttables
- obligations souveraines
- obligations high yield
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor
- Asset-Backed Commercial Papers

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Dans le but de dynamiser les liquidités du portefeuille, le FCP pourra avoir recours dans la limite de 10% de l'actif net à des produits de titrisation dont la maturité sera inférieure à 1 an, tels que des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper).

Les titres seront libellés en euro et les émetteurs auront également leurs sièges sociaux dans les pays de la zone euro.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres seront cédés en respectant l'intérêt des porteurs, ces cessions n'étant pas effectuées au jour de la dégradation mais dans un délai raisonnable, permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 50% et 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Certains OPC (notamment des ETF) auront vocation à s'exposer à des indices de contrats à terme sur matières premières dans la limite de 10% de l'actif net.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps : Total Return Swap (Indice et Single name)
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations remboursables en actions
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,
- d'exposer le portefeuille au marché des taux notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs.
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à hauteur de 10% de son actif dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) à hauteur de 10% de son actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie "Informations particulières sur l'utilisation des TRS").

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet de garanties en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié aux pays émergents

L'OPCVM peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

L'OPVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de titrisation

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner de manière accessoire la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux marchés des matières premières

Les composants matière premières détenus indirectement par le fonds pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance-vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Assurances.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui recherchent un investissement en instruments diversifiés permettant une exposition directe ou indirecte aux marchés des pays émergents et qui acceptent les risques inhérents à ces marchés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. www.ofi-invest-am.com
- Date d'agrément par l'AMF : 12 février 2013.
- Date de création du Fonds : 28 février 2013.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

La politique d'allocation

Sur le dernier trimestre 2021, nous avons réduit notre surexposition actions et maintenu une sous-sensibilité obligataire, la croissance économique étant toujours robuste mais avec des pressions inflationnistes augmentant tout en semblant maîtrisables à ce stade. La surexposition s'est effectuée sur le marché émergent. Nous avons en revanche clôturé notre position à la surperformance des actions de qualité. Enfin nous avons initié sur les devises une position longue sur l'AUD vs NZD, principalement pour des différences d'anticipations de réactions de banques centrales à la conjoncture économique sur ces zones et à l'inflation.

En début d'année 2022, nous avons maintenu une surexposition aux actions émergentes, mais assorti de protections sur les actions européennes, compte tenu de leur performance. La sous-sensibilité obligataire est demeurée sur tout le trimestre. Après une forte sous-performance en 2021 liée au marché de l'immobilier et aux restrictions gouvernementales dans certains secteurs, nous nous sommes exposés aux actions chinoises, qui devraient bénéficier d'un climat plus apaisé et des nécessaires mesures de soutien.

Au cours du second trimestre, alors que le conflit russo-ukrainien rebat les cartes, les signes d'une inflation durable et d'un ralentissement économique plus prononcé se faisant jour. Dans ce cadre, nous réduisons progressivement l'exposition actions, notamment au travers d'options. La sous-sensibilité obligataire reste de mise dans le contexte de normalisation des politiques monétaires. Nous commençons à nous diversifier sur les obligations d'état chinoises : la Chine subit le ralentissement de plein fouet, ne dérogeant pas à sa politique 0-Covid. Nous y anticipons des mesures d'assouplissement qui bénéficieront aux taux chinois.

Au cours du troisième trimestre, dans des marchés toujours volatils, où les anticipations des banques centrales font la pluie et le beau temps, nous avons dans un premier temps renforcé la sous-exposition obligataire alors que les taux rebassaient, puis pris nos profits après leur forte remontée. Sur les actions, après avoir mis en place des calls spreads sur l'Europe au cœur de l'été pour tirer profit de la campagne de résultats, qui s'est révélée en effet bonne, nous avons retourné nos positions longues en positions vendeuses sur la zone Euro, sous la double menace de la remontée des taux et d'une récession à venir. L'écartement des spreads de crédit et la vigueur excessive du dollar nous incite à repondérer les dettes privées en devises locales, le portage devenant très intéressant. Sur les devises, nous soldons les positions sur l'AUD vs NZD, nos objectifs étant atteints. Nous initions par ailleurs une position acheteuse de Yen contre Dollar, le niveau atteint par la devise devant appeler à une réaction des autorités.

La poche Actions européennes

Cette poche a encore significativement surperformé son indice de référence sur l'exercice, mais cette fois moins en raison de son positionnement sectoriel que l'année précédente. L'effet de sélection de titres a joué un rôle essentiel cette année. Ainsi, parmi les financières notre sélection de valeurs bancaires s'est bien comportée (HSBC, Standard Chartered, Caixa...). Il en va de même pour les secteurs des Télécoms grâce aux titres Orange et Vodafone, et des biens discrétionnaires en raison notamment de l'absence d'exposition à Adidas et à la bonne performance du groupe Richemont. Notons enfin la contribution positive du secteur immobilier auquel la poche n'est pas exposée.

En revanche, la forte exposition du fonds aux minières dont les cours se sont bien comportés (Glencore, Rio Tinto et Anglo American) n'ont pas permis de compenser la baisse des cours de nos aciéristes (ArcelorMittal et Thyssen) ainsi que notre forte exposition aux chimiques cycliques (Covestro, BASF...). La sous exposition aux valeurs défensives de la santé a également coûté en termes de performance relative sur la période.

Nous n'avons pas fortement modifié le positionnement du portefeuille au cours de l'exercice. Notons cependant les cessions des lignes en Glencore, Shell et Bayer dans leur totalité, arbitrées en faveurs d'une hausse de l'exposition sur les sociétés Rio Tinto, Aurubis, TotalEnergies ou encore Umicore et Eni.

Sur la période, la performance du FCP a été de -15,12% contre -11,69% pour son indice composite (33% MSCI Emerging Markets – 33% JPM Emerging Market Bond Index – 34% STOXX® Europe 600).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	41 723 200,98	42 237 620,10
ISHARES II PLC - ISHARES J.P. MORGAN USD EMERGING MKT BOND	9 787 249,47	8 321 136,63
JPMORGAN FUNDS SICAV EMERGING MARKETS DIVIDEND FUND SICAV	5 848 931,14	10 807 123,11
XTRACKERS IE PLC MSCI EMERGING MARKETS ESG UCITS ETF	4 328 007,86	3 640 364,14
ISHARES IV PLC ISHARES MSCI CHINA A UCITS ETF	3 611 171,53	3 544 487,09
ISHARES IV PLC ISHARES CHINA CNY BOND UCITS ETF	3 057 259,39	3 077 024,86
LYXOR MSCI CHINA ESG LEADERS EXTRA DR UCITS ETF	3 965 450,92	2 057 639,75
ISHARES IV PLC ISHARES CHINA CNY BOND UCITS ETF	2 819 731,19	2 851 468,63
ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	2 299 726,13	1 999 740,90
AVIVA INVESTORS SICAV-EMERGING MARKETS BOND FUND	1 466 018,06	2 261 522,31

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 112%.

Levier net : 106%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

AFER MARCHES EMERGENTS n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AFER MARCHES EMERGENTS ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

04/04/2022 : Correction frais courants 2021 :

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	17 269 896,61
- Change à terme :	11 302 380,11
- Future :	2 264 405,30
- Options :	3 703 111,20
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT AGRICOLE
-	JP MORGAN
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement AFER MARCHES EMERGENTS

14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER MARCHES EMERGENTS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



**Fonds Commun de Placement
AFER MARCHES EMERGENTS**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Séverine Ernest
KPMG le 20/12/2022 19:05:05

Séverine Ernest
Associée



comptes
annuels

BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	133 733 659,89	161 684 023,57
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	39 195 157,90	50 824 479,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	94 267 072,93	110 661 147,81
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	271 429,06	198 396,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	13 335 170,53	13 498 541,25
Opérations de change à terme de devises	11 135 741,84	13 352 338,03
Autres	2 199 428,69	146 203,22
Comptes financiers	616 505,85	1 413 921,74
Liquidités	616 505,85	1 413 921,74
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	147 685 336,27	176 596 486,56

BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	105 941 178,66	134 652 956,66
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	21 745 731,53	14 722 924,35
• Report à nouveau	5 383 590,15	4 736 830,64
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 212 530,71	7 276 860,57
• Résultat de l'exercice	1 161 295,60	929 086,39
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	135 444 326,65	162 318 658,61
Instruments financiers	242 268,90	138 040,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	242 268,90	138 040,00
Autres opérations	-	-
Dettes	11 950 507,91	14 123 830,71
Opérations de change à terme de devises	11 342 225,25	13 276 691,44
Autres	608 282,66	847 139,27
Comptes financiers	48 232,81	15 957,24
Concours bancaires courants	48 232,81	15 957,24
Emprunts	-	-
Total du passif	147 685 336,27	176 596 486,56

HORS-bilan

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	2 558 386,56
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	2 264 405,30	3 221 980,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	3 703 111,20	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 894,67	136,00
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 218 406,99	2 024 597,02
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	666 308,27	624 774,06
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 888 609,93	2 649 507,08
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-11 611,26	-13 790,19
• Autres charges financières	-2 960,78	-8 436,77
Total (II)	-14 572,04	-22 226,96
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 874 037,89	2 627 280,12
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 122 894,55	-1 111 966,19
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 751 143,34	1 515 313,93
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4 079,87	18 276,79
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-593 927,61	-604 504,33
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 161 295,60	929 086,39

Les produits sur actions et valeurs assimilées incluent des produits exceptionnels relatifs à des récupérations des retenues à la source pour un montant global de 12 940,31 €. Les « Autres charges financières » incluent des charges exceptionnelles relatives aux honoraires d'ERNST & YOUNG pour la récupération des retenues à la source pour un montant de 7 440,80 €.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC de la société de gestion	0,95% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Actif net	1% maximum TTC
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

exercice

04/04/2022 : Correction frais courants 2021 :

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Distribution et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.


évolutionactif net

Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	162 318 658,61	124 142 768,26
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	7 512 015,92	24 454 557,68
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-9 529 737,74	-10 579 587,54
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 106 093,86	6 218 887,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 796 557,47	-1 588 330,48
Plus-values réalisées sur contrats financiers	790 806,82	2 880 735,36
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 557 603,28	-368 861,60
Frais de transaction	-72 823,18	-83 994,60
Différences de change	4 900 157,74	1 083 532,99
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-30 031 831,86	15 130 859,27
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-14 043 019,28	15 988 812,58
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	15 988 812,58	857 953,31
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-135 589,90	289 245,27
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-201 646,90	-66 057,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-66 057,00	-355 302,27
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-216 478,60	-171 962,99
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 751 143,34	1 515 313,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-593 927,61	-604 504,33
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	135 444 326,65	162 318 658,61

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	0,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	5 967 516,50	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	616 505,85
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	48 232,81
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	616 505,85	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	48 232,81	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	5 581 921,71	4 834 138,17	2 871 184,06
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 200 471,07	248 911,01	76 800,23	2 911 328,17
Comptes financiers	377 267,14	35 603,51	158 340,05	45 295,15
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	4 933 371,40	9 249,66	35 399,50	1 397 352,99
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	1 334 405,30	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	13 335 170,53
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	4 964 808,77
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	6 170 933,07
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	2 010 391,88
Dépôts de garantie (versés)	155 383,56
Coupons à recevoir	33 360,65
Autres opérations	292,60
Dettes	11 950 507,91
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	6 330 724,39
Montant total négocié des Achats à terme de devises	5 011 500,86
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	518 389,34
Somme à payer	83 740,70
Débiteurs et créiteurs divers	6 152,62
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	53 312	7 512 015,92	65 982	9 529 737,74
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,73
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	32 745 980,76
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
17/03/22	203 123,11	0,19	-	-
16/06/22	206 393,77	0,19	21 725,66	0,02
15/09/22	184 410,73	0,17	65 086,14	0,06
-	-	-	-	-
Total acomptes	593 927,61	0,55	86 811,80	0,08

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	5 383 590,15	4 736 830,64
Résultat	1 161 295,60	929 086,39
Total	6 544 885,75	5 665 917,03
Affectation		
Distribution	184 363,13	219 431,80
Report à nouveau de l'exercice	6 360 522,62	5 446 485,23
Capitalisation	-	-
Total	6 544 885,75	5 665 917,03
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 084 489	1 097 159
Distribution unitaire	0,17	0,20
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	78 496,99	9 670,74

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	21 745 731,53	14 722 924,35
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 212 530,71	7 276 860,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	22 958 262,24	21 999 784,92
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	22 958 262,24	21 999 784,92
Capitalisation	-	-
Total	22 958 262,24	21 999 784,92
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Actif net	135 444 326,65	162 318 658,61	124 142 768,26	127 829 641,32	126 524 856,27
Nombre de parts en circulation	1 084 489	1 097 159	999 897	958 733	1 030 863
Valeur liquidative	124,89	147,94	124,15	133,33	122,73
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	0,07
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,72	0,75	0,65	0,72	0,468
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	0,08	-	0,07	0,03	0,05
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 28 février 2013.

inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0012221716	ABB LTD-NOM	PROPRE	8 520,00	227 977,60	CHF	0,17
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	4 493,00	262 031,76	EUR	0,19
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	4 155,00	250 541,07	CHF	0,18
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	1 933,00	312 759,40	EUR	0,23
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	17 434,00	291 932,33	EUR	0,22
FR0004125920	AMUNDI SA	PROPRE	6 037,00	259 349,52	EUR	0,19
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	22 110,00	689 173,94	GBP	0,51
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	7 154,00	334 413,73	EUR	0,25
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	53 563,00	1 106 879,40	EUR	0,82
GB00B132NW22	ASHMORE GROUP	PROPRE	40 438,00	90 819,62	GBP	0,07
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	2 050,00	888 880,00	EUR	0,66
SE0017486889	ATLAS COPCO AB	PROPRE	33 822,00	326 035,66	SEK	0,24
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	9 737,00	79 453,92	EUR	0,06
DE0006766504	AURUBIS AG	PROPRE	10 959,00	591 566,82	EUR	0,44
FR0000120628	AXA	PROPRE	19 126,00	429 856,85	EUR	0,32
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	251 026,00	601 834,84	EUR	0,44
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	11 766,00	465 933,60	EUR	0,34
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	11 835,00	516 065,18	EUR	0,38
GB0031743007	BURBERRY GROUP	PROPRE	18 801,00	387 331,45	GBP	0,29
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	23 424,00	538 283,52	EUR	0,40
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	137 110,00	453 971,21	EUR	0,34
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	2 336,00	280 805,71	DKK	0,21
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	25 656,00	364 700,04	EUR	0,27
CH0210483332	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	PROPRE	5 890,00	575 927,40	CHF	0,43
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	8 656,00	200 429,68	EUR	0,15

AFER MARCHÉS EMERGENTS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	10 376,00	306 507,04	EUR	0,23
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	8 984,00	436 352,88	EUR	0,32
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	9 872,00	307 167,28	EUR	0,23
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	13 137,00	568 456,68	GBP	0,42
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	36 266,00	429 461,97	EUR	0,32
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	66 434,00	786 711,43	EUR	0,58
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	51 998,00	567 298,18	EUR	0,42
SE0015658109	EPIROC AB	PROPRE	38 768,00	571 090,42	SEK	0,42
NO0010096985	EQUINOR ASA	PROPRE	10 664,00	357 714,24	NOK	0,26
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	2 640,00	370 524,00	EUR	0,27
FR0000121147	FAURECIA	PROPRE	7 890,00	88 604,70	EUR	0,07
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	16 470,00	361 516,50	EUR	0,27
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	14 279,00	476 061,86	EUR	0,35
DE0006047004	HEIDELBERGCEMENT AG	PROPRE	7 952,00	324 839,20	EUR	0,24
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	4 841,00	295 397,82	EUR	0,22
CH0012214059	HOLCIM LTD	PROPRE	13 025,00	553 582,76	CHF	0,41
GB0005405286	HSBC HOLDINGS PLC	PROPRE	159 463,00	849 100,50	GBP	0,63
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	8 544,00	181 816,32	EUR	0,13
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	13 070,00	296 819,70	EUR	0,22
DE000KBX1006	KNORR BREMSE AG	PROPRE	3 317,00	147 208,46	EUR	0,11
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	9 030,00	144 480,00	EUR	0,11
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	500,00	165 125,00	EUR	0,12
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	1 196,00	730 038,40	EUR	0,54
ES0176252718	MELIA HOTEL INTL	PROPRE	38 999,00	185 791,24	EUR	0,14
GB00BNR5MZ78	MELROSE INDUSTRIES PLC	PROPRE	158 877,00	185 018,56	GBP	0,14
GB00BKFB1C65	M&G PLC	PROPRE	66 952,00	127 060,80	GBP	0,09
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	845,00	209 137,50	EUR	0,15
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	6 768,00	303 206,40	EUR	0,22
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	4 741,00	526 515,54	CHF	0,39
FR0000044448	NEXANS SA	PROPRE	8 502,00	781 333,80	EUR	0,58

AFER MARCHÉS EMERGENTS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	30 431,00	267 791,34	SEK	0,20
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	16 720,00	1 309 750,67	CHF	0,97
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	55 996,00	517 851,01	EUR	0,38
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	10 684,00	515 990,88	DKK	0,38
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	4 151,00	783 916,35	EUR	0,58
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	21 318,00	217 115,18	GBP	0,16
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	5 143,00	251 492,70	EUR	0,19
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	10 579,00	454 685,42	EUR	0,34
FR0010451203	REXEL	PROPRE	16 073,00	248 810,04	EUR	0,18
GB0007188757	RIO TINTO PLC	PROPRE	11 010,00	614 231,54	GBP	0,45
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	3 776,00	1 266 694,88	CHF	0,94
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	11 329,00	888 193,60	EUR	0,66
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	6 713,00	785 018,22	EUR	0,58
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	6 488,00	656 585,60	EUR	0,48
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	29 337,00	334 001,75	EUR	0,25
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	13 782,00	367 014,66	EUR	0,27
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	12 623,00	257 698,55	EUR	0,19
GB0004082847	STANDARD CHARTERED	PROPRE	75 027,00	484 563,63	GBP	0,36
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	29 482,00	361 921,03	EUR	0,27
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	67 424,00	227 623,42	EUR	0,17
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	5 683,00	397 491,72	CHF	0,29
GB00BLGZ9862	TESCO PLC	PROPRE	101 750,00	239 766,41	GBP	0,18
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	4 298,00	485 674,00	EUR	0,36
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	145 624,00	638 706,86	EUR	0,47
NO0012470089	TOMRA SYSTEMS ASA	PROPRE	19 750,00	355 908,86	NOK	0,26
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	29 080,00	1 403 837,00	EUR	1,04
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	17 044,00	513 535,72	EUR	0,38
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	17 566,00	794 334,52	EUR	0,59
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	4 920,00	76 899,60	EUR	0,06
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	331 096,00	381 499,86	GBP	0,28

AFER MARCHÉS EMERGENTS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PROPRE	2 105,00	266 072,00	EUR	0,20
SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	PROPRE	13 469,00	195 846,95	SEK	0,14
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	1 139,00	466 609,62	CHF	0,34
Total Action				39 188 027,02		28,93
O.P.C.V.M.						
LU1184721287	AVIVA INVESTORS SICAV EMERGING MARKETS CORPORATE BOND SICAV	PROPRE	3 642,541	2 761 155,72	EUR	2,04
LU1329693706	AVIVA INVESTORS SICAV-EMERGING MARKETS BOND FUND	PROPRE	20 880,699	26 192 191,31	EUR	19,34
LU0861996451	AVIVA INVESTORS SICAV-EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND F	PROPRE	45 824,00	2 772 187,03	EUR	2,05
LU1097728361	FIDELITY FUNDS EMERGING MARKET SHS Y ACC EUR SICAV	PROPRE	595 892,00	8 187 556,08	EUR	6,04
IE00B2NPKV68	ISHARES II PLC - ISHARES J.P. MORGAN USD EMERGING MKT BOND	PROPRE	207 159,00	16 665 941,55	EUR	12,30
LU0862450276	JPMORGAN FUNDS SICAV EMERGING MARKETS DIVIDEND FUND SICAV	PROPRE	142 347,88	10 832 673,67	EUR	8,00
LU1190417599	LYXOR INDEX FUND SICAV SMART OVERNIGHT RETURN	PROPRE	15 353,00	1 500 602,22	EUR	1,11
LU1900068914	LYXOR MSCI CHINA ESG LEADERS EXTRA DR UCITS ETF	PROPRE	16 624,00	1 450 610,24	EUR	1,07
FR0010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART D	PROPRE	105,00	1 020 446,70	EUR	0,75
LU1382644083	T ROWE PRICE FUNDS EMERGING MARKETS EQUITY FUND SICAV	PROPRE	1 164 581,00	16 502 112,77	EUR	12,18
IE00BKFB6K94	UBS IRL FUND SOLUTIONS PLC MSCI CHINA A SF UCITS ETF	PROPRE	16 281,00	1 936 299,33	EUR	1,43
IE00BG370F43	XTRACKERS IE PLC MSCI EMERGING MARKETS ESG UCITS ETF	PROPRE	115 778,00	4 445 296,31	EUR	3,28
Total O.P.C.V.M.				94 267 072,93		69,60
Warrant						
FR0013309622	CGG SA WARRANT 21/02/2023	PROPRE	60 086,00	300,43	EUR	0,00
CH0559601544	COMPAGNIE FINANCIERE RICHEMONT SA WARRANT 22/11/2023	PROPRE	14 968,00	6 830,45	CHF	0,01
Total Warrant				7 130,88		0,01
Total Valeurs mobilières				133 462 230,83		98,54
Options						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
SX5E2210CU10	SX5E/202210/C/3500.	PROPRE	360,00	69 840,00	EUR	0,05
SX5E2210CU11	SX5E/202210/C/3550.	PROPRE	-360,00	-40 680,00	EUR	-0,03
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				29 160,00		0,02
Total Options				29 160,00		0,02
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	61 487,99	61 487,99	EUR	0,05

AFER MARCHÉS EMERGENTS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	APPEL MARGE USD G1	PROPRE	137 250,01	140 101,07	USD	0,10
Total APPELS DE MARGES				201 589,06		0,15
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-6 152,62	-6 152,62	EUR	-0,00
Total AUTRES				-6 152,62		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES CHF	PROPRE	-8 918,52	-9 249,66	CHF	-0,01
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-70 307,16	-70 307,16	EUR	-0,05
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	-31 066,60	-35 399,50	GBP	-0,03
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	240 000,00	248 911,01	CHF	0,18
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	70 000,00	9 414,36	DKK	0,01
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	60 000,00	68 368,28	GBP	0,05
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	240 000,00	22 481,38	NOK	0,02
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	570 000,00	52 429,94	SEK	0,04
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	34 328,90	35 603,51	CHF	0,03
	BANQUE DKK SGP G1	PROPRE	192 314,87	25 864,59	DKK	0,02
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	-48 232,81	-48 232,81	EUR	-0,04
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	138 959,23	158 340,05	GBP	0,12
	BANQUE NOK SGP G1	PROPRE	109 458,46	10 253,24	NOK	0,01
	BANQUE SEK SGP G1	PROPRE	99 772,65	9 177,32	SEK	0,01
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	369 589,75	377 267,14	USD	0,28
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	1 608 786,91	1 608 786,91	EUR	1,19
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-403 433,02	-403 433,02	EUR	-0,30
Total BANQUE OU ATTENTE				2 060 275,58		1,52
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	95 778,60	95 778,60	EUR	0,07
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	58 392,00	59 604,96	USD	0,04
Total DEPOSIT DE GARANTIE				155 383,56		0,11
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-83 740,70	-83 740,70	EUR	-0,06
	PRRETROFDGG1N-1	PROPRE	292,60	292,60	EUR	0,00
Total FRAIS DE GESTION				-83 448,10		-0,06
Total Liquidites				2 327 647,48		1,72

AFER MARCHÉS EMERGENTS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
MES191222	MINI MSCI EMG M 1222	PROPRE	30,00	-140 100,90	USD	-0,10
SXO161222	STOXX EUROP 1222	PROPRE	48,00	-61 488,00	EUR	-0,05
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-201 588,90		-0,15
Total Futures				-201 588,90		-0,15
Coupons						
Action						
GB0002374006	DIAGEO	ACHLIG	13 121,00	7 000,06	GBP	0,01
GB00BNR5MZ78	MELROSE INDUSTRIES	ACHLIG	152 319,00	1 431,89	GBP	0,00
FI0009013296	NESTE	ACHLIG	6 768,00	1 803,67	EUR	0,00
GB0004082847	STANDARD CHARTERED	ACHLIG	74 939,00	3 059,83	USD	0,00
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	29 080,00	20 065,20	EUR	0,01
Total Action				33 360,65		0,02
Total Coupons				33 360,65		0,02
Change a terme						
Change a terme						
	OACT 221019 JPY/EUR	RECU	197 440 000,00	1 393 553,53	JPY	1,03
	OACT 221019 JPY/EUR	VERSE	-1 434 373,56	-1 434 373,56	EUR	-1,06
	OACT 221019 JPY/EUR	RECU	203 207 000,00	1 433 448,96	JPY	1,06
	OACT 221019 JPY/EUR	VERSE	-1 470 148,41	-1 470 148,41	EUR	-1,09
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	730 000,00	744 907,03	USD	0,55
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-720 693,54	-720 693,54	EUR	-0,53
	OACT 221019 USD/EUR	RECU	1 372 200,00	1 392 899,25	USD	1,03
	OACT 221019 USD/EUR	VERSE	-1 386 285,35	-1 386 285,35	EUR	-1,02
	OVCT 221019 JPY/EUR	RECU	1 423 192,49	1 423 192,49	EUR	1,05
	OVCT 221019 JPY/EUR	VERSE	-197 400 000,00	-1 397 352,99	JPY	-1,03
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	1 520 368,70	1 520 368,70	EUR	1,12
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-1 543 000,00	-1 573 278,61	USD	-1,16
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	3 227 371,88	3 227 371,88	EUR	2,38

AFER MARCHÉS EMERGENTS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-3 292 000,00	-3 360 092,79	USD	-2,48
<i>Total Change a terme</i>				<i>-206 483,41</i>		<i>-0,15</i>
<i>Total Change a terme</i>				<i>-206 483,41</i>		<i>-0,15</i>
Total AFER MARCHES EMERGENTS				135 444 326,65		100,00